

|                                                                 |                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DEPARTEMENT VAUCLUSE</b><br><br><b>Commune de Villelaure</b> | <b>Camping l’Air du Temps</b><br><b>2 route d’Ansois</b><br><b>84530 Villelaure</b>        |
|                                                                 | <i>Section AH – Parcelle n°128, 129, 130, 131, 134,<br/>135, 136, 137, 138, 139 et 140</i> |

**REHABILITATION D’UNE INSTALLATION D’ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF (>20 EH)**  
  
**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**



*277, Chemin des vieilles vignes*  
*Parc d'activité le Revol*  
**84240 LA TOUR D'AIGUES**  
*Tél 04 90 08 98 34*  
*Fax 04 90 08 97 27*

## SOMMAIRE

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PREAMBULE.....                                                               | 3         |
| SITUATION DE L'ÉTUDE .....                                                   | 4         |
| Situation géographique .....                                                 | 4         |
| <b>CHAPITRE 1. L'assainissement non collectif en bref .....</b>              | <b>5</b>  |
| 1.1. La pollution .....                                                      | 5         |
| 1.2. L'assainissement non collectif .....                                    | 5         |
| <b>CHAPITRE 2. Le Projet.....</b>                                            | <b>6</b>  |
| 2.1. Projet de création d'un assainissement non collectif .....              | 6         |
| 2.2. Volume journalier maximum d'eaux usées engendré par un tel projet ..... | 6         |
| 2.3. Alimentation en eau potable.....                                        | 7         |
| 2.4. Installation existante .....                                            | 8         |
| <b>CHAPITRE 3. Etude de sol.....</b>                                         | <b>9</b>  |
| 3.1. Conditions météorologiques .....                                        | 9         |
| 3.2. Structure du sol .....                                                  | 9         |
| 3.3. Considération du risque d'inondation.....                               | 11        |
| 3.4. Essais de perméabilité .....                                            | 12        |
| 3.5. Résultats .....                                                         | 13        |
| <b>CHAPITRE 4. Description de l'installation a prévoir .....</b>             | <b>14</b> |
| 4.1. Réseau de collecte.....                                                 | 14        |
| 4.2. Traitement – Filtre compact.....                                        | 15        |
| 4.3. Poste de relevage .....                                                 | 18        |
| 4.4. Évacuation des effluents traités .....                                  | 19        |
| 4.5. Devenir des effluents traités .....                                     | 21        |
| <b>CHAPITRE 5. Prescriptions de mise en œuvre .....</b>                      | <b>22</b> |
| 5.1. Implantation .....                                                      | 22        |
| 5.2. Prescriptions techniques générales.....                                 | 23        |
| 5.3. Prescriptions techniques particulières .....                            | 23        |
| 5.4. Remarques.....                                                          | 24        |
| Plan cadastral.....                                                          | 25        |
| Plan de masse .....                                                          | 26        |
| Plan de localisation des sondages .....                                      | 27        |
| Plan d'implantation de la filière d'assainissement non collectif .....       | 28        |

## PREAMBULE

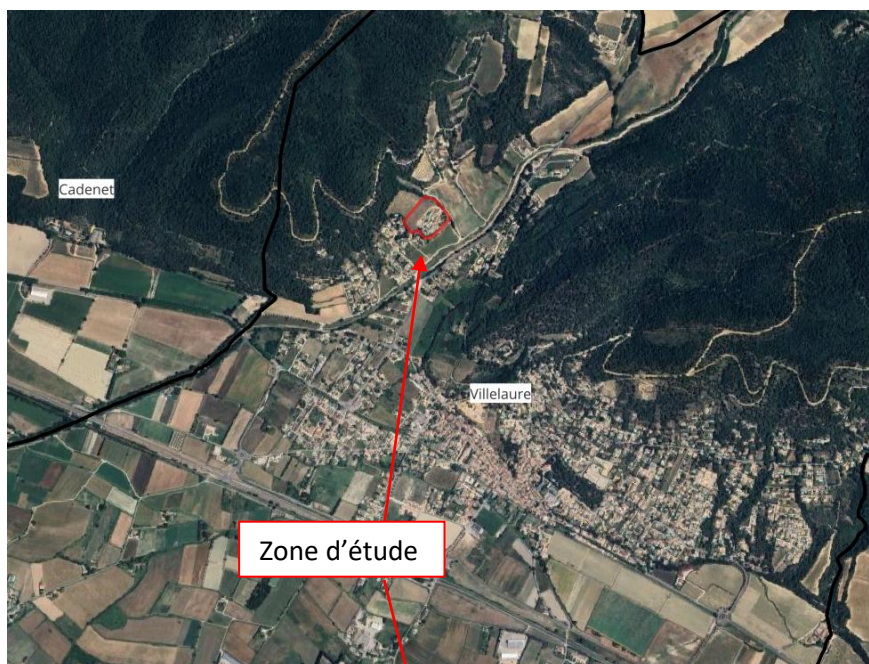
La demande d'assainissement de **Mr PALZATTO** concerne la réhabilitation complète de la filière d'assainissement non collectif du camping de l'Air du Temps. Ce camping va être réaménagé et il comportera 52 bungalows et gardera le bâtiment à l'entrée. Il est situé sur les parcelles de la section AH n°128, 129, 130, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 139 et 140. La filière projetée quant à elle est localisée sur la parcelle AH 132.

Ce projet se situe sur le territoire communal de Villelaure (département de VAUCLUSE).

Cette zone étant dépourvue d'assainissement collectif, une étude de sol avec mesure de coefficient de perméabilité a été réalisée le **24 janvier 2025** dans la zone pressentie pour recevoir l'installation d'assainissement non collectif.

## SITUATION DE L'ÉTUDE

### SITUATION GEOGRAPHIQUE



## CHAPITRE 1. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN BREF

### 1.1. LA POLLUTION

Il est important de savoir qu'une pollution, due aux rejets journaliers de l'Homme, ne peut être négligée et envoyée directement au milieu naturel.

C'est pourquoi il conviendra, en l'absence d'assainissement collectif, que chaque habitation dispose d'une installation d'assainissement non-collectif qui devra faire l'objet :

- D'un bon dimensionnement ;
- D'une bonne réalisation ;
- D'un bon entretien

### 1.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il a pour but de protéger la santé des individus, l'écosystème du milieu récepteur et conserver la qualité de nos nappes phréatiques en évitant le rejet direct, sans traitement vers le milieu naturel.

Les eaux usées sont collectées, traitées puis rendues au milieu naturel soit par infiltration dans le sol soit vers le milieu hydraulique superficiel.

L'assainissement non collectif peut avoir différentes filières de traitement. Ces variantes sont la conséquence de la nature des sols :

- Capacité d'autoépuration ;
- Perméabilité ;
- Présence de roches ;
- Présence d'un toit de nappe phréatique.

Une filière d'assainissement est constituée de dispositifs réalisant les étapes suivantes :

- Le prétraitement anaérobie des eaux usées issues de l'habitation
- L'épuration aérobie des effluents prétraités
- L'évacuation des effluents épurés en fonction de la nature du sol soit :
  - par infiltration dans le sol ;
  - par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau, retenue...).

## CHAPITRE 2. LE PROJET

### 2.1. PROJET DE CREATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le projet concerne la création complète du système d'assainissement non collectif de 52 bungalows et d'un bâtiment sur un terrain d'une superficie de 2, ha.

- Les logements comprennent, au total, 160 pièces principales.

Les principales caractéristiques nécessaires au dimensionnement de la filière d'assainissement non collectif sont rappelées ci-après.

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| Nombre de pièces principales   | 160    |
| Nombre d'Equivalents Habitants | 160 EH |

### 2.2. VOLUME JOURNALIER MAXIMUM D'EAUX USEES ENGENDRE PAR UN TEL PROJET

Habitations :

Nombre d'équivalents habitants retenu : **180 EH**

Consommation moyenne : 150 L par personne par jour  
27 000 L/j (180 EH)

Total :

- Débit total de pointe journalier : **27 000 L/jour**

La suite de l'étude se base sur ce débit de pointe journalier.

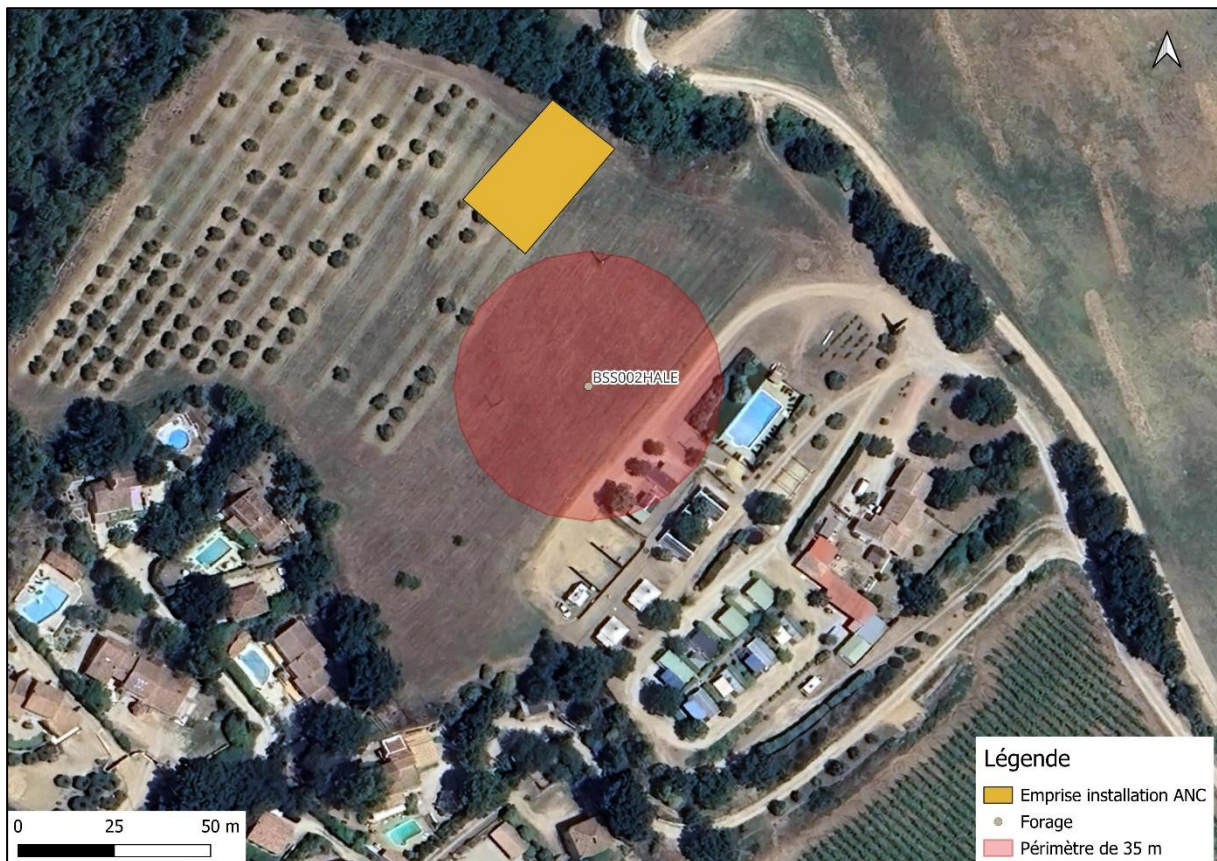
## 2.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de l'habitation est assurée par :

- ☒ Eau de ville
- ☐ Société du Canal de Provence
- ☐ Forage / Puits / Source

Un forage est présent sur le camping. Il est utilisé actuellement pour l'alimentation en eau potable et pour de l'arrosage. Avec le futur raccordement sur le réseau d'eau potable de la ville dans le cadre du réaménagement du camping, ce forage sera plus qu'à destination de l'arrosage.

Le forage est déclaré et renseigné sur la base de données du BSS sous le code BSS002HALE. Il est situé à 38 mètres de la filière ANC projetée.



---

## 2.4. INSTALLATION EXISTANTE

---

Actuellement le traitement des eaux usées est réalisé par :

- Une fosse septique toutes eaux de volume inconnu ;
- Une tranchée d'épandage de dimensions inconnues.

Les logements sont équipés d'une filière d'assainissement non collectif **non conforme**.

## CHAPITRE 3. ETUDE DE SOL

### 3.1. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

L'étude a été réalisée par beau temps. Aucune autre remarque particulière vis-à-vis des conditions météorologiques.

### 3.2. STRUCTURE DU SOL

Le terrain concerné par l'étude est un terrain où des oliviers sont plantés.

La pente générale du terrain est d'environ 9 %.

La zone pressentie pour recevoir la filière d'assainissement non collectif est enherbée, avec un sol composé d'une matrice argilo-limoneuse.

Le log géologique du forage (code : BSS002HALE) à proximité indique la composition du sol suivante :

| Profondeur     | Lithologie                                                    |
|----------------|---------------------------------------------------------------|
| De 0 à 2,5 m   | Remblai                                                       |
| De 2,5 à 17 m  | Argile bariolé très tendre humide                             |
| De 17 à 29,5 m | Argile bleue safreuse                                         |
| De 29,5 à 45 m | Safre jaune moyen humide                                      |
| De 45 à 62 m   | Safre gris à bleue moyen humide coquilleux (aquifère 300 l/h) |
| De 62 à 70 m   | Safre gris (aquifère 1800 l/h)                                |
| De 70 à 89 m   | Safre gris très gras fin tendre                               |

Trois essais de percolation à niveau constant normalisés (Méthode de Porchet) ont été effectués après une phase d'imbibition de 4h le 24 janvier 2025 sur la zone pressentie à l'origine pour recevoir la filière d'assainissement (S1, S2, S3).

### a) Dimensions des sondages

Le sondage **S1**, de diamètre 0.15 m réalisé à la tarière jusqu'à une profondeur de 0.70 m.

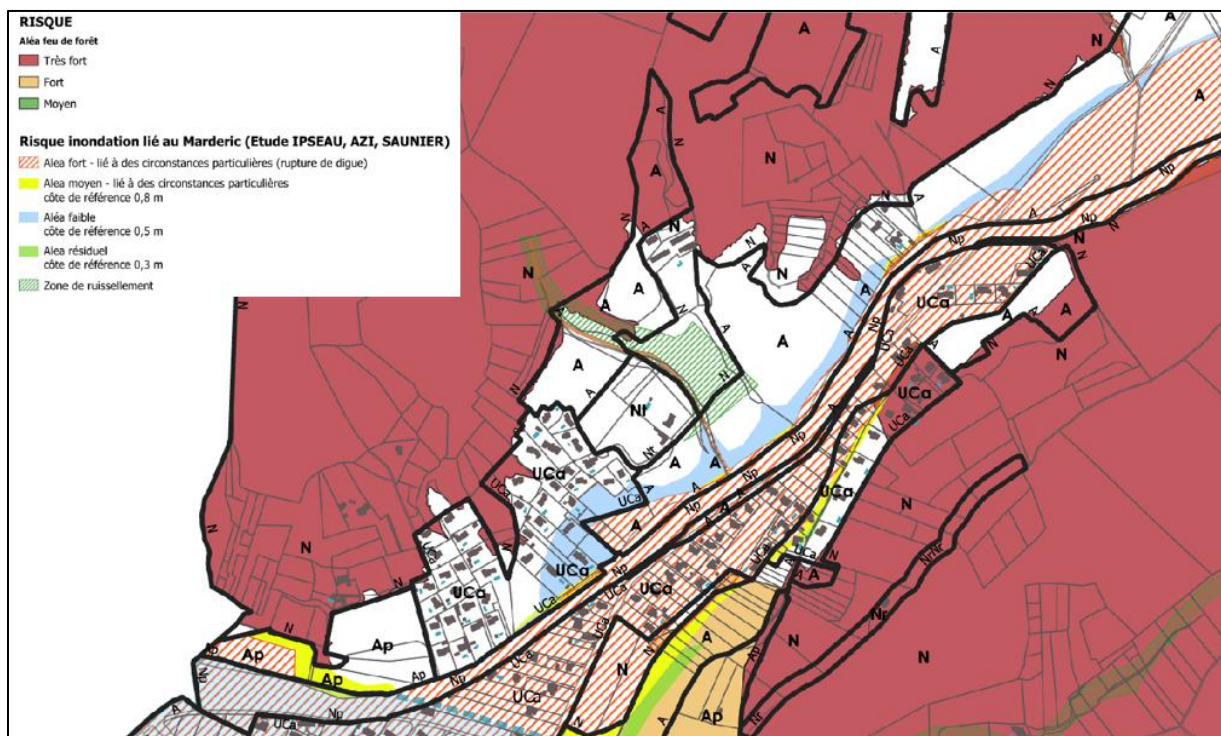
Le sondage **S2**, de diamètre 0.15 m réalisé à la tarière jusqu'à une profondeur de 0.70 m.

Le sondage **S3**, de diamètre 0.15 m réalisé à la tarière jusqu'à une profondeur de 0.70 m.



### 3.3. CONSIDERATION DU RISQUE D'INONDATION

Le principal cours d'eau au sud de la zone d'étude est le Marderic. Le PPRI détermine les mesures de prévention à mettre en œuvre pour le risque naturel prévisible inondation par débordement du cours d'eau du Marderic. Le PPRI indique que la zone étudiée est située hors des aléas d'inondation.



### 3.4. ESSAIS DE PERMEABILITE

Les essais de percolation à niveau constant normalisés (méthode de Porchet) ont été effectués après une phase d'imbibition de 4h sur la zone pressentie à l'origine pour recevoir la filière d'assainissement.

- Le sondage S1 a été réalisé à **0.70 m** de profondeur.
- Le sondage S2 a été réalisé à **0.70 m** de profondeur.
- Le sondage S3 a été réalisé à **0.70 m** de profondeur.

L'essai d'infiltration permet de mesurer la perméabilité *in situ* du sol étudié.

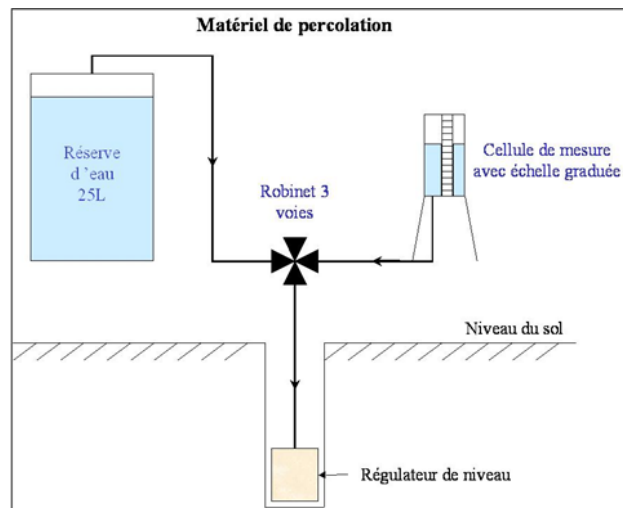
**Matériel utilisé :** infiltromètre à niveau constant.

L'appareil se compose d'une réserve d'eau (25 l), d'une cellule de mesure (2,5 l), d'un régulateur de niveau, d'un robinet trois voies, de tuyaux souples munis de raccords rapides et d'une tige permettant de descendre le régulateur de niveau dans les trous forés.

**Mode opératoire :**

Le sondage dans le sol est réalisé avec une tarière Edelman de diamètre 15 cm. Sa profondeur atteindra le niveau auquel serait placée l'infiltration.

Pendant une durée de 4 heures, le régulateur de niveau est relié à la réserve d'eau (imbibition). Il est ensuite relié à la cellule de mesures où pendant la durée des mesures (10mn), le volume écoulé permettra de calculer la perméabilité du sol en place.



### 3.5. RESULTATS

$K_1 \approx 224 \text{ mm.h}^{-1}$  à 70 cm de profondeur

$K_2 \approx 117 \text{ mm.h}^{-1}$  à 70 cm de profondeur

$K_3 \approx 91 \text{ mm.h}^{-1}$  à 70 cm de profondeur

Les coefficients mesurés dans la zone pressentie à recevoir la filière d'assainissement sont caractéristiques d'un **sol perméable**.

| Sondages            |     |  | S1                                                                                  | S2                                                                                   | S3                                                                                    |
|---------------------|-----|--|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Profondeur (mètre)  | 0.0 |  | <i>224 mm/h</i>                                                                     | <i>117 mm/h</i>                                                                      | <i>91 mm/h</i>                                                                        |
|                     | -   |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | 0.1 |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | -   |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | 0.2 |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | -   |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | 0.3 |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | -   |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | 0.4 |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | -   |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | 0.5 |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | -   |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | 0.6 |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | -   |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|                     | 0.7 |  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
| Photos des sondages |     |  |  |  |  |

- Pour la suite de l'étude, nous retiendrons une perméabilité de **91 mm/h** (la plus défavorable à l'infiltration).

## CHAPITRE 4. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION A PREVOIR

### 4.1. RESEAU DE COLLECTE

Le réseau entre les habitations et le système de prétraitement/traitement doit être en PVC Ø200 mm minimum. **La canalisation devra être neuve et étanche.**

La canalisation sera mise en place sur un lit de pose de 0,1 m en sable ou grains de riz. Le fond de fouille doit être exempt de point dur. La canalisation doit être recouverte à minima de 0.20m de remblai.

La configuration des canalisations d'évacuation des eaux usées domestiques, de la sortie extérieure du bâtiment jusqu'au dispositif de prétraitement/traitement doit éviter les coudes à angle droit. Il est préconisé la mise en place d'un coude à 45° ou d'un coude 90° « grand rayon ». Chaque angle doit être équipé d'un Té de curage ou d'un regard de visite. Afin de pouvoir intervenir en cas de colmatage.

Sachant que certaines canalisations passent dans le rayon de protection du forage, les canalisations devront être collées et étanches pour éviter toutes fuites d'eaux usées vers le sol. Les canalisations et pièces en PVC **devront être assemblées par collage** réalisé conformément à la norme NF DTU 60.33. La mise en œuvre des canalisations de liaison en PVC entre les différents éléments d'une filière de traitement doit respecter les prescriptions complémentaires du NF DTU 60.33.

Un grillage détectable marron peut être installé à 20 cm au-dessus de la génératrice supérieure des canalisations installées.

**Les canalisations traversant des chemins circulés par des véhicules devront être protégées par un fourreau.**

## 4.2. TRAITEMENT – FILTRE COMPACT

### a) Présentation du système

Le Filtre compact est composé de deux compartiments :

- Une fosse septique toutes eaux
- Un compartiment contenant le massif filtrant.

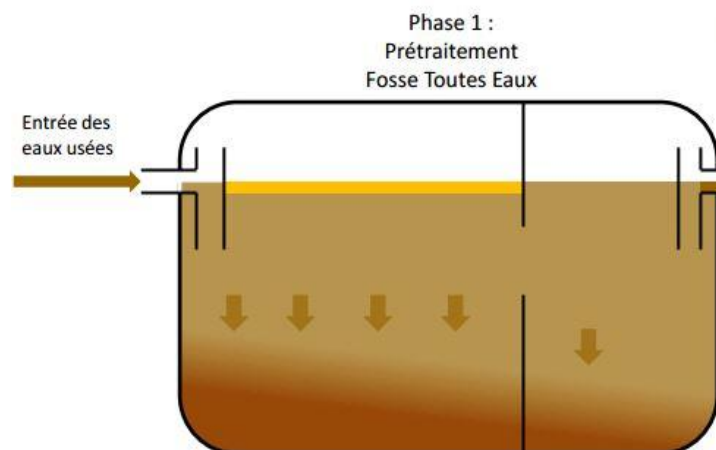
#### Fonctionnement de la fosse :

La fosse septique toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques dont elle assure le prétraitement. Elle permet la rétention des matières solides et la liquéfaction des matières organiques contenues dans l'effluent.

La fosse septique toutes eaux fonctionne selon deux principes :

- La séparation : la fosse collecte et décante les effluents. Les particules lourdes se déposent au fond pour former les boues ; les plus légères ainsi que les graisses s'accumulent en surface pour composer le « chapeau » ou « flottants » ;
- La liquéfaction par fermentation anaérobie : sous l'action de bactéries vivant dans un milieu privé d'oxygène, la fosse liquéfie par fermentation une partie des matières organiques biodégradables contenues dans l'effluent. Les eaux usées ainsi prétraitées s'évacuent par le trop plein vers le dispositif de traitement.

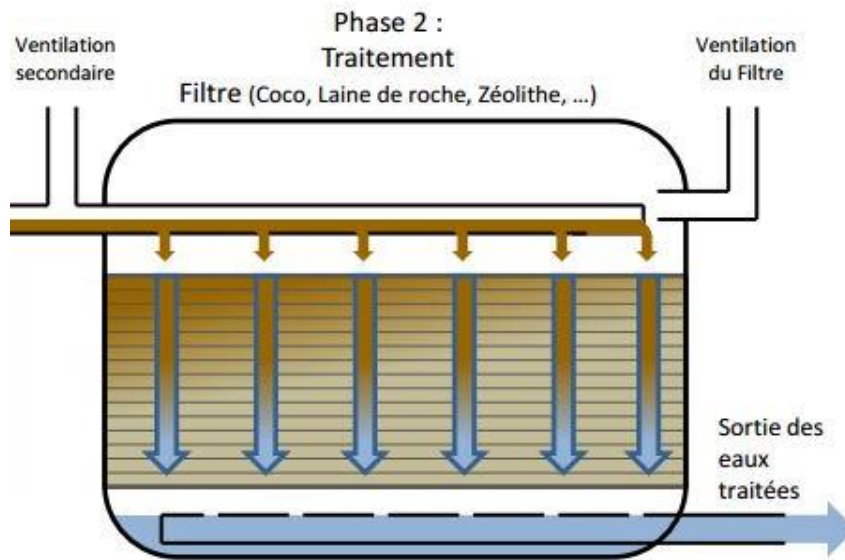
L'évacuation du chapeau et des boues s'effectuera lors des vidanges périodiques de la fosse. La décomposition des matières entraîne un dégagement malodorant de gaz méthane et carbonique à éliminer par une ventilation haute.



### Fonctionnement du filtre :

Le filtre, fonctionne grâce à deux types de phénomènes :

- Filtration physique : Le massif filtrant du filtre compact a la particularité d'être percé d'une multitude de micro-canaux, qui vont retenir l'eau à l'intérieur des grains et permettent de fixer la pollution, débarrassant rapidement l'eau qui traverse le filtre de ses matières polluantes.
- Filtration biologique : Le massif filtrant a la propriété de favoriser le développement de micro-organismes qui vont consommer les matières polluantes retenues pour les transformer essentiellement en gaz carbonique et en eau. Ces micro-organismes ont besoin d'oxygène pour se développer, contrairement aux bactéries de la fosse. Cet oxygène est apporté par les cheminées de ventilation du filtre, tandis que le gaz carbonique produit, étant plus lourd que l'air, est évacué par la même conduite que l'eau épurée.



### Dimensionnement

Le dimensionnement d'un filtre compact est basé sur sa capacité de traitement en équivalent habitant (EH).

Le système ne peut être dépareillé de sa fosse septique toutes eaux, la capacité de traitement annoncé par les fournisseurs n'est valable qu'en mettant en place le système complet.

Dans ce projet, le filtre compact devra avoir une capacité **de 180 EH minimum** afin de traiter l'ensemble des eaux usées des logements.

### b) Installation

On veillera à protéger le dispositif du ruissellement des eaux de surface par tout dispositif approprié (terrassement, butée, drainage).

L'installation devra être posée conformément aux prescriptions du fabricant.

### c) Ventilations

L'entrée d'air dans la filière agréée est assurée par la (ou les) ventilation primaire de chute.

Les gaz générés dans celle-ci (dus à la fermentation anaérobie) doivent être évacués par des ventilations situées en aval de la fosse.

Compte tenu de la position du système de traitement, les ventilations primaires se feront au moyen d'une **canalisation Ø100 mm**, les ventilations secondaires, quant à elles, seront installées à proximité du système de traitement avec extracteur éolien (statique ou rotatif). Des cartouches à charbon actif pourront être mises en place pour éviter les odeurs éventuelles.

### d) Entretien

L'entretien à réaliser sur la filière doit être fait par un professionnel ou une personne habilitée, conformément aux prescriptions du fournisseur.

Un contrat d'entretien peut être réalisé avec le fournisseur ou l'installateur de la filière.

Une vidange régulière de la fosse ainsi que le nettoyage du préfiltre est important pour éviter les risques de colmatage.

Le substrat composant les filtres devra être remplacé conformément aux prescriptions du fournisseur.

---

### 4.3. POSTE DE RELEVAGE

---

Ce dispositif est conseillé lorsque la topographie du terrain ne permet pas un écoulement gravitaire des effluents entre les habitations et le traitement ou le traitement et l'infiltration.

Les postes devront être équipés d'une ventilation en PVC Ø100 mm avec extracteur statique ou éolien, montant dans les arbres ou faitage à proximité de la filière.

Pour le poste de relevage situé après le filtre compact, le volume utile doit être au minimum égale à 1/8e du volume journalier. Le refoulement sera en PE de diamètre 50 mm minimum avec une hauteur à relever d'environ 2 m sur une longueur de 30 m.

**Habitations (180 EH) : 27 000 L.j<sup>-1</sup>**

**Bâchée :  $27\,000/8 = 3375$  L minimum**

**On préconise de mettre en place une filière agréée de type filtre compact qui possède un poste de relevage pour eaux traitées intégré.**

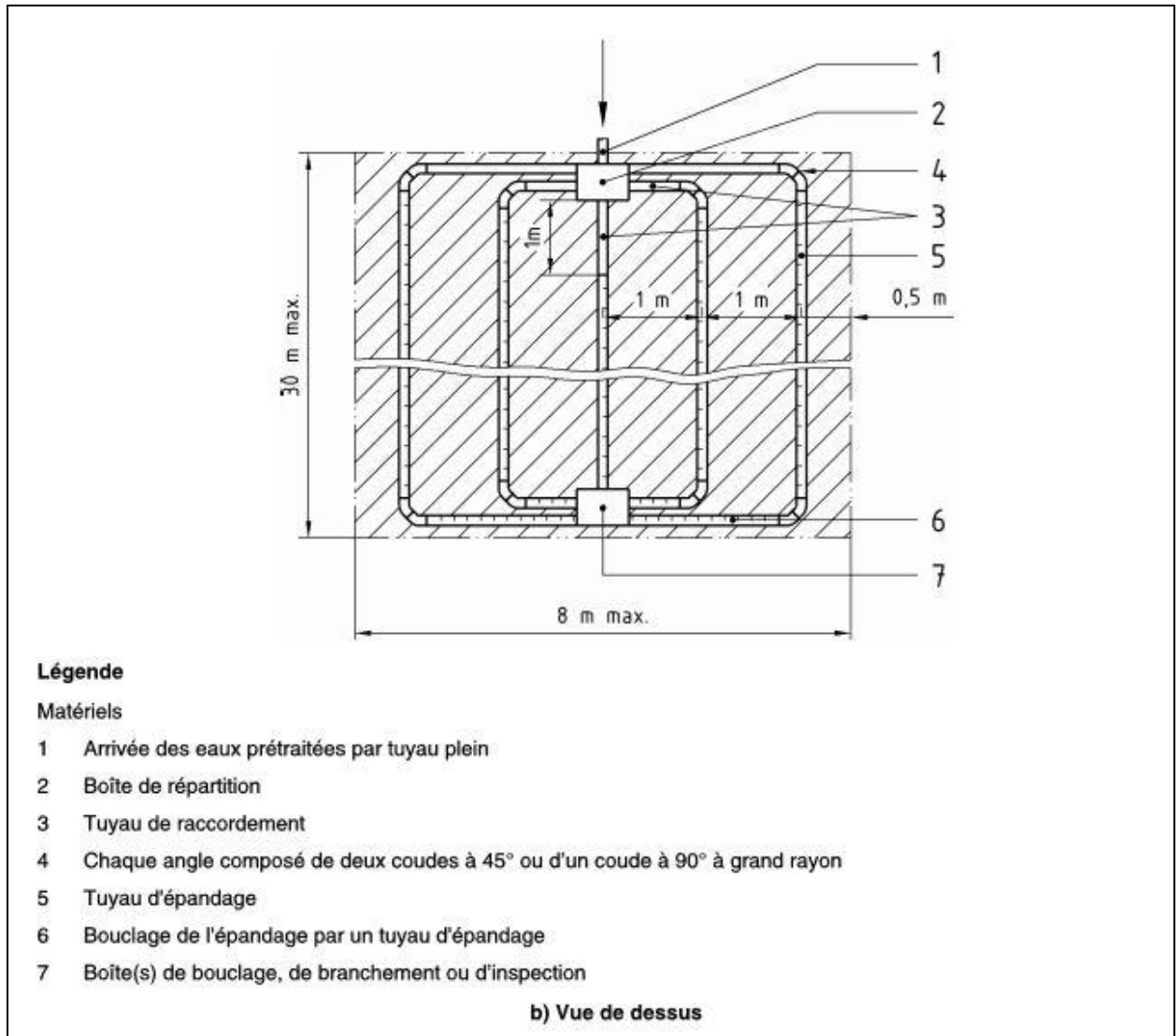
Il permet également d'alimenter par des bâchées successives, la totalité des drains du système d'infiltration par épandage. Il améliore ainsi le fonctionnement de l'ensemble de la filière et permet un rendement d'infiltration optimal.

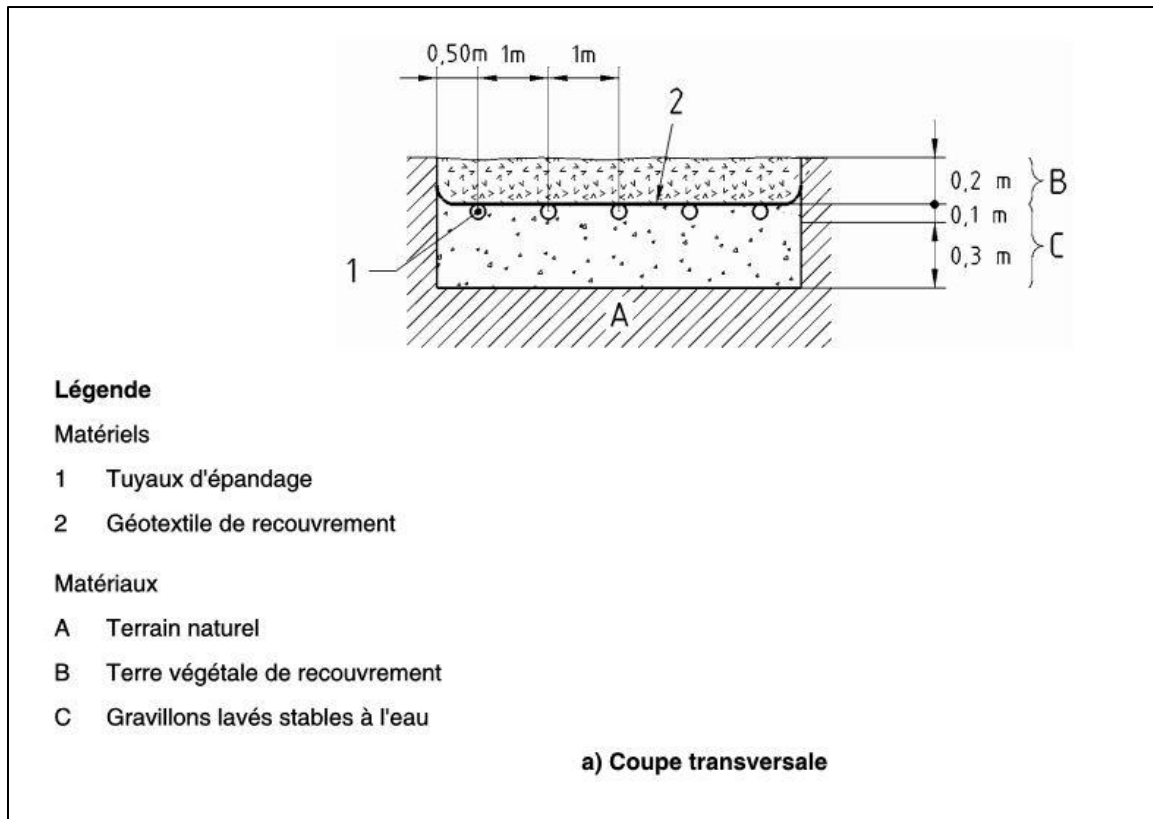
## 4.4. ÉVACUATION DES EFFLUENTS TRAITES

### LIT D'INFILTRATION

Au vu du coefficient de perméabilité retenu de **91 mm/h** et de la composition du sol, l'évacuation des effluents traités pourra être réalisée par un lit d'infiltration.

Ce système d'infiltration reçoit les effluents traités par la filière de traitement des eaux.





**a) Dimensionnement :**

L'effluent sera réparti sur un lit d'infiltration de **longueur 18,5 m** et de **largeur 6 m** par l'intermédiaire de **5 tuyaux d'épandage de 18 m de longueur** pour avoir une surface d'infiltration de **110 m<sup>2</sup>**.

**b) Géométrie du lit d'infiltration :**

Le lit sera composé de bas en haut des matériaux suivants :

- Sol en place ;
- Couche de graviers 10 / 40 mm, lavés, de 40 à 50 cm d'épaisseur, enrobant le réseau de distribution des effluents, canalisations d'épandage Ø100 mm minimum (entraxe = 1m) noyées au sommet des graviers (prévoir un regard de répartition et un regard de bouclage) ;
- La profondeur des tuyaux sera fonction de la cote d'arrivée des effluents. Le fond du lit devra être compris entre 0.60 m et 1.00 m de profondeur ;
- Feuille géotextile non tissée, anticontaminante, imputrescible, perméable air/eau, non tissée de masse surfacique supérieure à 100 g/m<sup>2</sup> ;
- 0,1 à 0,2 m de couche de terre végétale enherbée.

### c) Installation

Pour l'installation du système d'infiltration, se reporter à la norme XP DTU 64.1 d'août 2013 et à l'arrêté interministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009.

Remarques :

- On veillera à protéger le système d'infiltration du ruissellement des eaux de surface par tout dispositif approprié (terrassement, butée, drainage)
- Les **eaux de rinçage d'une piscine ne devront en aucun cas être évacuées par la filière d'ANC**. Il conviendra donc de prévoir une tranchée d'épandage réservée à ces eaux de piscine, le cas échéant.

---

## 4.5. DEVENIR DES EFFLUENTS TRAITES

---

Les eaux traitées s'infiltreront dans le sol en place au fond du système d'infiltration.

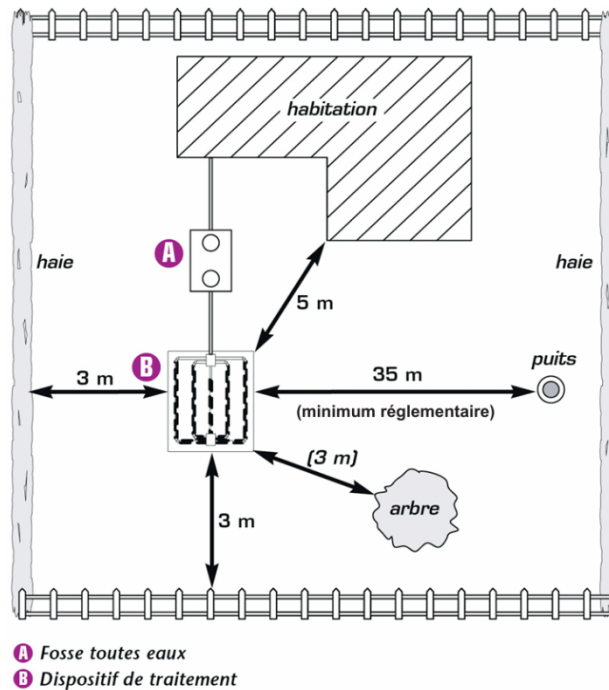
## CHAPITRE 5. PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1. IMPLANTATION

#### Rappel important :

Le système d'épuration individuel doit respecter les distances suivantes :

- 35 m minimum d'une source ou captage d'eau potable
- 3 m minimum des limites de propriété
- 3 m minimum des bâtiments
- 3 m minimum des arbres



Le système d'épandage sera recouvert par une surface enherbée ou permettant la respiration des micro-organismes, exempte de plantations d'arbres dans un rayon de trois mètres.

Nous rappelons également la nécessité de mettre des fourreaux autour des canalisations de collecte et de transport d'eaux usées, lorsque celles-ci traversent des chemins et voies circulés.

Il ne peut être ni bitumé ni dallé. Le stationnement ou le passage de véhicules sont également à proscrire.

**Les tampons restent obligatoirement accessibles et apparents, rehaussés si nécessaire.**

---

## 5.2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

---

Le dimensionnement et la mise en œuvre de la filière devront respecter les normes et arrêtés en vigueur.

À savoir :

- La directive européenne du 21 mai 1991 « eaux résiduaires urbaines »
- La loi sur l'eau du 30 décembre 2006
- Le décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées
- L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif
- L'arrêté du 27 avril 2012 fixant les modalités de contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif
- La norme XP P 16-603 d'août 2013 (DTU 64.1)
- Le décret du 13 mars 2000 modifiant le code des communes
- La circulaire n° 97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif

---

## 5.3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

---

### a) Démarches administratives

Avant de réaliser des travaux, vous devez transmettre la présente étude de sol ainsi que le questionnaire de demande de mise en place d'un assainissement non collectif dûment rempli au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui s'occupe de votre commune.

Après instruction de votre dossier, le SPANC vous fera parvenir un avis favorable de votre projet qui vous permettra de commencer vos travaux.

Avant remblaiement, vous devez contacter les services du SPANC afin qu'ils puissent venir constater sur place de la conformité des travaux réalisés. Cette dernière démarche permettra, seulement après obtention d'un avis favorable, de procéder au remblaiement et recouvrement.

### b) Renseignements techniques

L'entrepreneur précisera sur son devis :

- L'origine des matériaux filtrants et les moyens de contrôle de la granulométrie.
- Fournira un bon de livraison indiquant la granulométrie des matériaux utilisés

## 5.4. REMARQUES

Ce rapport préconise la filière d'assainissement adaptée à la parcelle au moment de sa réalisation (**Janvier 2025**). La filière a été dimensionnée en fonction du projet architectural présenté et des documents fournis.

Toute modification ultérieure de ce projet entraînera des modifications sur le présent rapport. Toute modification du projet initial présenté le jour de l'étude (hormis à la demande écrite du SPANC) entraînera une facturation supplémentaire.

Ce rapport constitue un tout :

- Aucune des parties ne pourra être utilisée indépendamment de l'ensemble ;
- Il ne constitue en aucun cas un avant-projet ou des plans d'exécution, qui restent à la charge de l'entrepreneur qui réalisera la filière.

Lors des travaux d'excavation toute observation venant en complément ou en contradiction avec le présent rapport (hydromorphie, nature du sol, nappe phréatique...) devra nous être signalée. Les travaux devront alors être interrompus provisoirement. Le Cabinet TRAMOY pourra alors effectuer un test de perméabilité supplémentaire afin de s'assurer de la comptabilité de la filière préconisée avec le sol en place.

Le cabinet TRAMOY ne pourra être tenu responsable d'un défaut de conception de la filière si ces informations ne lui sont pas communiquées par écrit.

Les recommandations et spécifications données à travers ce rapport ne sont données qu'à titre indicatif.

Le projet définitif devra répondre aux normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux : matériaux, mise en œuvre...

Fait à La Tour d'Aigues, le 24/01/2025

Par :

**BODINO Andrea**

Ingénieur chargé d'affaires MOE et études

Validé à La Tour d'Aigues, le 24/01/2025

Par :

**Cabinet TRAMOY**  
Parc d'Activités le REVOL  
277 chemin des vieilles vignes  
84240 La Tour d'Aigues  
Tél: 04 90 08 98 34  
Fax: 04 90 08 97 27

## PLAN CADASTRAL

## PLAN DE MASSE

## PLAN DE LOCALISATION DES SONDAGES

## **PLAN D'IMPLANTATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**